



## **AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR**

### **PRENEZ AVIS QUE :**

**Résolution numéro 73-03-2014  
RÈGLEMENT NUMÉRO 78-2014 CONCERNANT LA RÉPARTITION DU COÛT  
DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DU COURS D'EAU « LA DÉCHARGE DES  
DOUZE CÔTÉ EST, PRINCIPALE ET BRANCHES 1 À 5 »**

- Avis de motion donné le 14 janvier 2014 résolution 14-01-2014

**Résolution numéro 74-03-2014  
RÈGLEMENT NO 81-2014 – DÉLÉGUANT À CERTAINES PERSONNES LA  
RESPONSABILITÉ D'APPLIQUER LE RÈGLEMENT GÉNÉRAL G200 NO  
RÉSOLUTION 163-08-2012 APPLICABLE PAR LA SÛRETÉ DU QUÉBEC**

- Avis de motion donné le 4 juin 2013, no résolution 137-06-2013

### **ADOPTION PAR LE CONSEIL LE 11 MARS 2014**

Ces règlements entrent en vigueur le 11 mars 2014 et toute personne intéressée peut en obtenir une copie en s'adressant au bureau municipal, au 165, rang Michaudville, à Saint-Barnabé-Sud.

Donné à Saint-Barnabé-Sud, ce 17 mars 2014.

---

**SYLVIE GOSSELIN**

Directrice générale et secrétaire-trésorière

Affichage

- Bureau municipal : 165 rang Michaudville, Saint-Barnabé-Sud
- Salle municipale : 461 rang Saint-Amable, Saint-Barnabé-Sud
- Journal municipal
- Site internet